



CCDACM

PROGRAMME

DIRECTEUR

**CERTIFICAT
COMPLÉMENTAIRE
DIRECTION
D'UN ACCUEIL COLLECTIF
DE MINEURS**

La formation des professionnel.les
de l'animation au service
d'un territoire

PAYS DE LA LOIRE
NANTES
RS5737



LES FRANCAS

Les Francas des Pays de la Loire font partie d'une **fédération nationale d'éducation populaire, reconnue d'utilité publique**. Le projet fédéral repose sur une ambition éducative et citoyenne s'adressant à l'enfance et à la jeunesse.

L'organisme de formation des Francas des Pays de la Loire forme les professionnels en devenir aux métiers d'animation en étroite coopération avec les associations départementales des Francas et les acteurs locaux de la Région.

LE PRE-REQUIS

Être admis en formation ou ceux qui sont titulaire d'un BPJEPS, d'un DEJEPS ou DESJEPS

LA FORMATION PROPOSÉE

La formation de « **direction d'un Accueil Collectif de Mineurs - ACM -** » enrichi le socle des compétences du métier de l'animateur ou de coordinateur de projets ; **compétences acquises lors des formations BPJEPS hors loisirs tous publics, DEJEPS ou DESJEPS.**

Elle permet d'acquérir des compétences spécifiques pour le pilotage d'une structure d'accueil afin d'**assumer la fonction de direction d'un ACM**.

La formation se déroule en alternance. Les apprenants se forment alternativement en structure et dans un organisme de formation. Cette modalité d'apprentissage permet aux apprenants de construire une véritable posture de direction d'une part, par l'immersion dans les réalités d'un ACM, et d'une part, par l'accompagnement du tuteur qui renforce leur montée en compétences progressive alignée avec les exigences de la fonction de direction d'un ACM déployées en centre de formation.

LE PROGRAMME

Le parcours CCDACM est composé d'une unité capitalisable (UC) suivante :

Conduire une action de Direction d'Accueil Collectif de Mineurs

Mettre en application et analyser ses pratiques autour des fonctions de direction.

En expérimentant des démarches et outils pour garantir le fonctionnement de la structure dans un cadre éducatif cohérent, sécurisant et adapté aux besoins des enfants.

OBJECTIFS :

- ✓ Concevoir, mettre en œuvre et évaluer son projet pédagogique en lien avec le projet éducatif de l'organisateur.
- ✓ Gérer le fonctionnement et le suivi de la vie quotidienne, en assurant la sécurité physique et morale des participants.
- ✓ Développer et faire développer des pratiques favorisant le vivre-ensemble et la citoyenneté dans l'ensemble des actions de l'accueil collectif de mineurs.
- ✓ Constituer, organiser et accompagner l'équipe d'animation pour améliorer l'accueil des enfants, des jeunes et des familles en développant la communication interne.



GRANDS AXES DU CONTENU :

► Encadrement et animation de l'équipe

- Recrutement et gestion d'équipe : techniques de recrutement, gestion des plannings, accompagnement des animateurs.
- Technique de réunion : animation de réunions, communication interne, gestion des conflits.
- Accompagnement et pratiques formatives : posture de formateur, accompagnement des jeunes animateurs, évaluation des compétences.

► Accueil des publics et citoyenneté

- Rythmes de la vie et vie quotidienne : organisation des journées, respect des besoins physiologiques et émotionnels.
- Interculturalité : prise en compte des diversités culturelles dans l'accueil et les activités.
- Laïcité / discrimination dans le projet et en pratique : respect des principes républicains, prévention des discriminations.

► Communication et relations avec les familles et les partenaires

- Fonctions et projet de direction en ACM (partie communication) : relations avec les familles, les institutions, les partenaires locaux.
- Participation : co-construction avec les parties prenantes, valorisation des retours.

► Gestion administrative et réglementaire

- Législation et réglementation : cadre légal des ACM, responsabilités du directeur, normes de sécurité.
- Gestion financière : budget prévisionnel, suivi des dépenses, recherche de financements.
- Fonctions et projet de direction en ACM : rôle du directeur, articulation entre projet éducatif, pédagogique et de direction.

► Conception et mise en œuvre du projet pédagogique

- Projet pédagogique : élaboration, mise en œuvre, évaluation.
- Participation : implication des enfants, des familles et de l'équipe dans le projet.
- Développement durable et dérèglement climatique dans le projet et en pratique : intégration dans les activités, sensibilisation des enfants.



DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

DÉROULEMENT DE SEMAINE :

Pour chaque temps hebdomadaire en centre de formation :

- ✓ Travail réflexif en individuel et/ou en collectif, sur les pratiques terrain
- ✓ Temps collaboratifs pour acquérir les apports théoriques et consolider des pratiques d'animation
- ✓ Analyse et bilan de la semaine de formation vécue et les perspectives posées, en individuel et en collectif

ACCOMPAGNEMENT

Chaque apprenant fait l'objet d'un accompagnement avec :

- ➡ Des évaluations de groupe ou individuels, répartis tout au long de la formation permettant de réinvestir des contenus de formation ou de s'exercer au travers d'études de cas à des situations proches des réalités professionnelles,
- ➡ Un suivi individualisé de chaque apprenant permet d'évaluer au fil de la formation son avancée dans le dispositif, d'analyser la construction de ses compétences et de situer « le chemin restant à parcourir »,
- ➡ Un bilan de fin de regroupement avec les apprenants permet de s'exprimer, et au responsable de session de formation d'apporter des éléments de réponse aux questionnements,
- ➡ Des rencontres/échanges avec le tuteur permettent de faire l'évaluation sur le parcours de formation,
- ➡ Les temps de certification et les avis des commissions favorables/défavorables.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'acquisition des compétences est évaluée à travers l'épreuve certificative avec le dépôt d'un dossier professionnel et une soutenance orale.

CALENDRIER DE LA FORMATION

VOIR EN ANNEXE

VALIDATION DE LA FORMATION

A l'issue de l'épreuve d'évaluation passée avec succès et la tenue du jury certificatif, le certificat complémentaire de Direction d'un ACM est délivré par la DRAJES.